E-Health en Suisse: les médecins ont pris leur place!

La FMH ces dernières semaines s'est intensément préoccupée des développements actuels de l'E-Health en Suisse et en Europe.

Historiquement, les médecins ont décidé déjà en décembre 2006 de prendre leur place dans la stratégie suisse de la cybersanté (eHealth), en développant d'emblée leur propre carte de professionnel (Health Professional Card HPC). Cette carte servira à la fois de simple «carte d'identité» de médecin, mais permettra aussi une signature électronique juridiquement valable, et un échange offrant le niveau le plus sécurisé d'échanges de données. La technologie utilisée doit être ouverte aux développements futurs. Les exigences légales ne sont peut-être pas encore clairement définies sur tous les niveaux, mais c'est quand même les médecins seuls qui devront répondre de la façon dont ils ont géré les questions de protection des données et de secret médical. Nous avons donc tout intérêt à développer des standards ambitieux.

L'orientation stratégique de l'Union européenne (1999–2004) prévoit un développement similaire: un système numérique d'identification univoque pour patients et fournisseurs de prestations (Patient-Practitioner Identifier, Identity Management), rendant accessible un résumé du dossier électronique du patient, et des données d'urgence (Patient Record Summary et Emergency Data Set); développement aussi de l'ordonnance électronique, de la documentation électronique sur les médicaments (ePrescribing, Medical Drug Management). Le premier projet de carte européenne d'assurance-maladie a finalement évolué vers deux cartes, la carte de santé et la carte pour les professionnels de la santé.

En décembre 2006 aussi, le Conseil fédéral a publié sa stratégie en matière de cybersanté*. Trois champs d'action y sont définis, le «dossier» électronique du patient (qui nécessite une structure unifiée), l'information en ligne, et la «gestion de la stratégie», à savoir celle du développement du système suisse. Selon la stratégie suisse de la cybersanté (eHealth), d'ici à fin 2010, tous les fournisseurs de prestations devraient disposer d'une authentification sécurisée et d'une signature électronique juridiquement valable.

Pour l'E-Health, il y aura probablement peu d'adaptations légales à faire. Les sujets pertinents sont clairement la protection des données et la sécurisation de l'identification des patients et prestataires de soins. Dans son rapport intermédiaire, accessible depuis peu sur Internet, l'organe de coordination de la stratégie nationale, composé de représentants des cantons et de la Confédération, décrit des solutions financières possibles, existant ailleurs en Europe, et qui devraient être développées en Suisse, pour soutenir les fournisseurs de prestations.

La FMH s'est imposée dans les nombreuses discussions et groupes de travail, aussi sur la base d'un projet concret de carte de professionnel. Les médecins sont ainsi proactifs pour défendre leur point de vue et l'intérêt des patients. Nous allons continuer dans la ligne de groupes de travail internes, suite au workshop du 3 septembre 2008, pour définir une position face aux questions multiples qui vont encore se poser dans le domaine E-Health, et aussi pour accompagner les développements liés à l'introduction de notre carte, qu'on peut attendre sûrement dans les mois à venir.

Dr Monique Gauthey,
membre du Comité central de la FMH,
responsable du domaine eHealth

* D'ici à fin 2012, l'échange par voie électronique de données médicales entre les partenaires du système de santé devrait être structuré, et tous les hôpitaux de soins somatiques aigus, tous les réseaux de soins intégrés et au moins 50% des médecins libéraux auraient adopté l'extrait électronique du dossier. Un portail de la santé commun devait être développé, les conditions-cadres économiques définies, par exemple des partenariats public-privé, un «processus» défini pour une architecture nationale E-Health. Début 2009, des mesures de formation spécifiques destinées aux professionnels de la santé (formation continue) seraient définies et fin 2013 feraient partie des cycles de formation de toutes les professions de la santé (formation et perfectionnement).